

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 juin 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session**Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session****Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank)****Lettre datée du 4 juin 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En vertu de l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de la décision 49/426 de l'Assemblée, en date du 9 décembre 1994, le Gouvernement ougandais a décidé de présenter une demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), institution financière multilatérale panafricaine fondée en 1993 et dont les bureaux se trouvent au Caire (Égypte).

La Banque africaine d'import-export a été créée pour financer, faciliter et promouvoir le commerce entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde. Depuis sa création, elle a joué un rôle essentiel dans la promotion du commerce multilatéral sur le continent. Nous sommes convaincus que l'Afreximbank remplit les conditions juridiques et essentielles mises à l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, étant donné sa composition et sa participation régulière à des activités multilatérales ayant trait au commerce et au développement durable.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ». Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente lettre est accompagnée d'un mémoire explicatif (voir annexe I) et d'un projet de résolution (voir annexe II). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Adonia Ayebare



Annexe I

Mémoire explicatif

1. Historique

Institution financière multilatérale, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a été créée en 1993 pour financer, faciliter et promouvoir le commerce entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde. Depuis sa création, elle a joué un rôle d'une importance cruciale pour ce qui est de favoriser la transformation économique du continent par le commerce. En 30 ans d'activité en 2023, elle est devenue une institution importante, qui a ouvert de nouvelles perspectives au moyen de solutions novatrices telles que le Système de paiement et de règlement panafricain et la Foire commerciale intra-africaine. Elle est enregistrée comme organisation internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis le 10 avril 1997 sous le numéro 41741.

Principes fondateurs

Afreximbank a été créée avec un objectif clair : faciliter, promouvoir et développer le commerce intra-africain et extra-africain. Compte tenu des défis structurels qui entravent la croissance économique de l'Afrique, la Banque a été chargée de :

- Comblent le déficit de financement du commerce
- Aider les pays d'Afrique à diversifier leurs exportations et à réduire leur dépendance vis-à-vis des produits de base
- Renforcer les infrastructures commerciales pour favoriser une croissance économique durable

Grandes étapes

- 1993 : création officielle d'Afreximbank à Abuja (Nigéria)
- 1996 : versement du premier prêt en vue de faciliter le commerce transfrontières
- 2010 : élargissement du mandat de la Banque pour qu'il inclue l'industrialisation et le développement des infrastructures
- 2016 : lancement de la Stratégie commerciale intra-africaine alignée sur la Zone de libre-échange continentale africaine
- 2020 : création du Système de paiement et de règlement panafricain, qui révolutionne les paiements transfrontières en Afrique
- 2023 : en 30 ans d'activités, les actifs d'Afreximbank s'élèvent à 33,46 milliards de dollars, l'ensemble des décaissements dépassant 100 milliards de dollars
- 2023 : ouverture d'un bureau régional à Bridgetown (Barbade), qui fait le lien entre la diaspora caribéenne et l'Afrique
- 2024 : 13 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) adhèrent à l'accord de partenariat entre les pays de la CARICOM et Afreximbank

Ces trois dernières décennies, Afreximbank a consolidé son rôle charnière de moteur du développement commercial et industriel de l'Afrique, favorisant une croissance économique durable et inclusive.

Selon les derniers chiffres disponibles, la situation financière d'Afreximbank est la suivante :

Le groupe a clôturé le troisième trimestre de 2024 avec un total des actifs inscrits au bilan et des passifs éventuels s'élevant à 36,3 milliards de dollars (année financière 2023 : 37,3 milliards de dollars).

2. Charte

Afreximbank fonctionne sur la base de deux actes constitutifs, à savoir un accord de création sous la forme d'un traité entre les États membres et une charte ratifiée par ses actionnaires, notamment des États d'Afrique, des investisseurs privés et des institutions financières internationales. La Charte d'Afreximbank a été adoptée en 1993 et a été modifiée au fil du temps pour répondre à l'évolution des besoins commerciaux et économiques de l'Afrique. Elle est le fondement juridique des activités, de la gouvernance et du mandat de la Banque. Les principaux mandats d'Afreximbank sont les suivants :

- a) Stimuler le commerce de l'Afrique : développer et diversifier le commerce de l'Afrique en comblant les déficits de financement et en proposant des solutions commerciales novatrices ;
- b) Soutenir l'industrialisation : faciliter le développement des exportations et promouvoir les infrastructures favorisant le commerce et l'intégration de la chaîne de valeur ;
- c) Promouvoir la résilience économique : fournir un soutien anticyclique aux économies africaines durant les crises, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise en Ukraine ;
- d) Renforcer l'intégration : mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine et renforcer la coopération économique en Afrique ;
- e) Faciliter l'accès au capital : fournir des financements et des investissements sur mesure aux entreprises, aux gouvernements et aux entrepreneurs africains afin de favoriser une transformation économique durable ;
- f) Soutenir l'action climatique : intégrer la durabilité environnementale dans le financement du commerce en soutenant les industries vertes, les projets de transition énergétique et les programmes d'atténuation des changements climatiques.

Modifications clés :

- a) 2015 : élargissement du mandat de la Banque pour qu'elle concentre son action sur l'industrialisation et le développement des exportations ;
- b) 2020 : intégration des systèmes de paiement numérique, ce qui facilite le commerce régional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

3. Mission

La mission d'Afreximbank est de « stimuler le développement et la diversification homogènes du commerce de l'Afrique pour augmenter rapidement la part de celle-ci dans le commerce mondial et, ce faisant, fonctionner comme une institution financière de premier ordre, orientée vers le profit et socialement responsable, ainsi que comme un centre d'excellence pour les questions relatives au commerce de l'Afrique ». La Banque remplit cette mission en ayant recours à des instruments financiers novateurs, en nouant des partenariats stratégiques et en accordant une attention particulière aux priorités économiques régionales.

4. Objectifs

Afreximbank s'efforce de :

- a) Promouvoir et financer le commerce intra-africain et l'intégration régionale ;
- b) Apporter des solutions aux déficits de financement du commerce et aux défaillances des marchés ;
- c) Soutenir l'industrialisation et le développement de secteurs orientés vers l'exportation ;
- d) Faciliter le développement des infrastructures commerciales ;
- e) Assurer la durabilité financière des économies africaines en exploitant les possibilités offertes par des produits et services novateurs ;
- f) Renforcer la compétitivité des entreprises africaines dans le monde.

5. États membres de l'Afreximbank

Afreximbank compte actuellement 53 États membres d'Afrique. De plus, 12 pays membres de la CARICOM ont signé l'accord de partenariat de la Banque.

6. Structure organisationnelle

La Banque a été créée par un accord, sous la forme d'un traité signé par des États d'Afrique, qui lui confère le statut d'organisation internationale, sur la base duquel elle a été enregistrée auprès de l'Organisation des Nations Unies en 1997 en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

La Banque a quatre catégories d'actionnaires, à savoir :

- La catégorie « A », qui comprend des gouvernements africains, des banques centrales africaines et des institutions régionales et sous-régionales africaines (Banque africaine de développement, Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et du Sud, Société africaine de réassurance, etc.)
- La catégorie « B », qui est composée d'investisseurs privés africains et d'institutions financières
- La catégorie « C », qui est composée d'investisseurs non africains
- La catégorie « D », créée en décembre 2012, dans laquelle toute entité peut se voir attribuer des actions

Le cadre de gouvernance d'Afreximbank garantit la transparence, la responsabilité et le positionnement stratégique, comme suit :

- Les assemblées générales des actionnaires, auxquelles participent les États membres d'Afrique, les investisseurs privés et les partenaires institutionnels
- Le Conseil d'administration, qui assure un contrôle de supervision de haut niveau et la direction stratégique et donne les directives opérationnelles
- L'équipe de direction, dirigée par Benedict Oramah, Président d'Afreximbank et Président du Conseil d'administration, et soutenue par des vice-présidents exécutifs et des directeurs spécialisés

Cette structure permet à Afreximbank de rester attentive à l'évolution des besoins de ses parties prenantes tout en maintenant l'excellence opérationnelle. Les principales filiales et initiatives sont les suivantes :

- Le Fonds pour le développement des exportations en Afrique, qui est une plateforme d'investissement axée sur les résultats
- AfrexInsure, qui fournit des assurances spécialisées pour le commerce et l'investissement
- Le Centre médical africain d'excellence, qui renforce l'infrastructure des soins de santé
- Les centres africains d'assurance qualité, qui améliorent les normes des produits et leur commerce

7. Langues de travail

Afreximbank opère principalement en anglais et en français. Toutefois, les langues de travail officielles d'Afreximbank sont les suivantes :

- Anglais
- Français
- Arabe
- Portugais

8. Partenariats avec les organismes des Nations Unies

Afreximbank collabore énormément avec les organismes des Nations Unies, notamment avec :

- La Commission économique pour l'Afrique (politique commerciale et mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine)
- L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (industrialisation et développement de la chaîne de valeur)
- La CNUCED (travaux de recherche sur la compétitivité et la logistique commerciale)

9. Partenariats avec d'autres organisations internationales

Des informations sur les partenariats avec d'autres organisations internationales peuvent être obtenues sur demande auprès du Secrétariat.

10. Stratégies d'Afreximbank

Le sixième plan stratégique d'Afreximbank, « IMPACT 2026 – Extending the Frontiers », se concentre sur les points suivants :

- a) Commerce intra-africain : financement des initiatives relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- b) Industrialisation et développement des exportations : soutien à l'industrie agroalimentaire, à l'industrie manufacturière et aux infrastructures ;
- c) Rôle moteur en matière de financement du commerce : combler les lacunes en matière de financement du commerce ;
- d) Viabilité financière : renforcer la base de capital et l'innovation.

11. Déclarations de la Banque africaine d'import-export

Afreximbank publie régulièrement des déclarations en faveur du commerce, de l'industrialisation et du financement du développement, notamment lors de ses réunions annuelles et de la Foire commerciale intra-africaine. Le rapport annuel de la Banque présente une analyse complète de ses résultats financiers.

12. Publications de la Banque africaine d'import-export

Afreximbank produit une série de publications phares qui offrent des informations précieuses sur le commerce et le développement en Afrique, à savoir :

- a) *Rapport annuel* : une analyse complète des résultats financiers et des priorités stratégiques de la Banque ;
- b) *Rapport sur le commerce africain* : publication phare analysant les tendances du commerce intra-africain et mondial ;
- c) Rapports sur le commerce et le développement : travaux de recherche fondés sur des données factuelles concernant l'écosystème commercial africain ainsi que les défis à relever et les possibilités à exploiter en Afrique ;
- d) Rapports sur les produits de base en Afrique : rapports sectoriels donnant un aperçu des principaux produits de base et de la dynamique des marchés ;
- e) Documents de politique générale et notes d'information : ils couvrent des questions d'une importance capitale telles que l'industrialisation, le financement du commerce et l'adaptation aux changements climatiques ;
- f) Guides d'investissement : guides pratiques à l'intention d'investisseurs à la recherche de possibilités sur les marchés émergents d'Afrique.

13. Motifs de la demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'octroi du statut d'observateur à l'Afreximbank aurait pour effet de :

- a) Renforcer la coopération multilatérale, en intensifiant la collaboration d'Afreximbank avec les organismes des Nations Unies et les États Membres de l'ONU afin d'aligner le programme de développement du commerce de l'Afrique sur les priorités mondiales ;
- b) Promouvoir la stabilité économique mondiale, en faisant face au déficit de financement du commerce de l'Afrique qui s'élève à 120 milliards de dollars, en réduisant les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement mondiale et en favorisant la résilience économique ;
- c) Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en permettant à Afreximbank d'étendre son rayonnement sur le développement du commerce, l'atténuation de la pauvreté, l'industrialisation, l'inclusion des femmes et la résilience aux changements climatiques ;
- d) Exploiter le potentiel commercial de l'Afrique, en en faisant une plateforme du commerce et des investissements mondiaux et en soutenant des chaînes d'approvisionnement diversifiées et durables.

Le mandat et les activités d'Afreximbank sont alignés sur la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne la dynamisation de la croissance économique, la réduction des inégalités et la promotion du commerce et du développement durables. Afreximbank soutient activement la réalisation des objectifs de développement durable clés dans le

cadre de ses interventions stratégiques, de ses programmes et au moyen de ses solutions novatrices (voir tableau).

<i>Objectif de développement durable</i>	<i>Contribution d'Afreximbank</i>	<i>Résultats concrets obtenus en 2023</i>	<i>Exemple</i>
Objectif 8 (Travail décent et croissance économique)	Faciliter la croissance économique en élargissant l'accès au financement du commerce, en renforçant la capacité industrielle et en soutenant les petites et moyennes entreprises	A déboursé 18,1 milliards de dollars pour soutenir les échanges commerciaux, assurer la continuité des activités et permettre l'intégration économique régionale A soutenu l'accès au financement de plus de 77 000 petites et moyennes entreprises, dont un grand nombre étaient dirigées par des femmes et des jeunes, créant ainsi des emplois durables	Dans le cadre de son initiative de commerce intra-africain, Afreximbank a déboursé 700 millions de dollars de financement au profit des petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, ce qui a permis de diversifier les exportations et d'augmenter la création d'emplois dans des secteurs tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière
Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure)	Prioriser l'industrialisation et le développement des infrastructures en tant que pierres angulaires de la transformation économique de l'Afrique	A financé le développement de parcs industriels, de plateformes logistiques et de zones économiques spéciales dans toute l'Afrique A alloué 2,4 milliards de dollars aux infrastructures énergétiques, notamment à des projets d'énergie propre et de réseaux électriques, en vue d'industrialiser les régions sous-développées	Afreximbank a financé le développement d'un pôle de fabrication au Nigéria, ce qui a facilité la production d'acier pour les exportations régionales et créé plus de 50 000 emplois tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des importations
Objectif 1 (Pas de pauvreté)	Soutenir les petites et moyennes entreprises, les femmes chefs d'entreprise et les économies rurales afin de favoriser la croissance inclusive et l'atténuation de la pauvreté Agir dans les domaines de l'agriculture et des chaînes de valeur agro-industrielles afin de renforcer les moyens de subsistance et de réduire la pauvreté dans les zones rurales	A permis l'augmentation de 40 % des revenus des agriculteurs par la création de zones agro-industrielles en Afrique de l'Est A permis l'accès aux marchés de plus d'un million de petits exploitants agricoles participant aux chaînes de valeur du café, du coton et du cacao	Afreximbank a financé des zones agro-industrielles en Afrique de l'Est, ce qui a permis d'améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et de créer des possibilités d'exportation durables
Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)	Intégrer la durabilité environnementale dans les stratégies de financement en soutenant les infrastructures résilientes au climat et	A approuvé un montant de 1,5 milliard de dollars pour des projets relatifs à des sources d'énergie renouvelables	Afreximbank a financé une centrale électrique solaire en Afrique australe capable de produire 500 MW d'énergie propre, réduisant ainsi les émissions annuelles

<i>Objectif de développement durable</i>	<i>Contribution d'Afreximbank</i>	<i>Résultats concrets obtenus en 2023</i>	<i>Exemple</i>
	les sources d'énergie renouvelables	A lancé des initiatives visant à financer une agriculture intelligente face au climat et des solutions industrielles vertes	de dioxyde de carbone de 2,5 millions de tonne
Objectif 10 (Inégalités réduites)	Donner davantage de moyens aux populations n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans des régions marginalisées, en favorisant une croissance inclusive et l'inclusion financière	A dirigé plus de 45 % des financements destinés aux petites et moyennes entreprises vers des entreprises dirigées par des femmes en 2023 A financé des projets visant à donner aux populations accès à des services essentiels et à des possibilités économiques dans des zones rurales mal desservies	Afreximbank a noué des partenariats avec des organismes de développement pour mettre en œuvre un programme sur les femmes et le financement du commerce et déboursé plus de 450 millions de dollars pour des femmes chefs d'entreprises dans 10 pays, favorisant ainsi une participation inclusive à l'économie
Objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	Exploiter les partenariats mondiaux pour mobiliser des ressources, partager les compétences spécialisées et réaliser les priorités de l'Afrique en matière de commerce et de développement Collaborer avec l'Union africaine, l'OMC, les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales	A développé le financement de la résilience aux changements climatiques, des infrastructures et de l'industrialisation en nouant des partenariats avec des institutions multilatérales A collaboré avec la CEA, l'OMC et la Commission de l'Union africaine	Afreximbank a cofinancé avec la CEA et des banques régionales un projet d'infrastructure commerciale de 3 milliards de dollars, ce qui a amélioré les liaisons routières et ferroviaires en Afrique de l'Est en vue de soutenir les échanges commerciaux intra-africains

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; OMC = Organisation mondiale du commerce.

14. Conclusion

En octroyant à Afreximbank le statut d'observateur, les Nations Unies tireront parti des compétences spécialisées acquises par la Banque durant 30 ans pour ce qui est de promouvoir le commerce intra-africain et l'industrialisation et favoriser la croissance économique. L'octroi de ce statut permettra de cultiver des partenariats plus solides, de mobiliser des ressources et de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique.

Les résultats obtenus par Afreximbank en matière de promotion d'une croissance économique durable, d'intégration du commerce et de résistance aux crises soulignent le rôle capital qu'elle joue dans la transformation de l'Afrique et la stabilité économique mondiale. En octroyant le statut d'observateur à Afreximbank, l'Assemblée générale ouvrira de nouvelles perspectives de collaboration, d'innovation et de développement partagé. Afreximbank est attachée à œuvrer avec l'Organisation des Nations Unies pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et relever les défis mondiaux au moyen de solutions africaines.

Annexe II**Projet de résolution****Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Banque africaine d'import-export**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque africaine d'import-export,

1. *Décide* d'inviter la Banque africaine d'import-export à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.
-